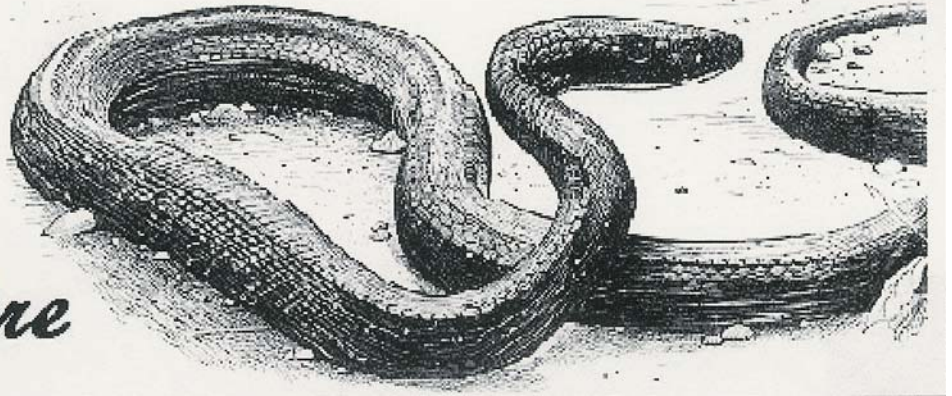


Langue de Vipère



Avril 2006

Sommaire

- CPE
- Tract sur la Pentecôte
- Circulation ! Y a plus de place
- Personnels en souffrance
- Sud oku

Calendrier CAP Avril/Mai 2006

5 avril :

CAP n°7 Pers. Rééducation
Tabl. d'avancé classe supérieure

6 avril :

CAP n°5 Pers. Infirmiers
Tabl. d'avancé classe supérieure

28 avril :

CAP n°11 Pers. serv. de soins et
médec. Tech.
Tableau d'avancement à la classe
supérieure & exceptionnelle AS et
aux. Puer.

5 mai :

CAP n°10 Personnels Ouvriers
Aptitude OE, OP
Tabl. d'avancé maître ouvriers, ...

30 mai :

CAP n°2 Pers. cat A
Tabl. d'avancé classe supérieure

Manifestation :

Salariés et Jeunes contre le CPE et
la précarité grandissante...

Lundi 5 juin :

Grève de la Pentecôte

Le CPE/CNE des Patrons...

Les patrons se déclarent « précaires » eux aussi car ils peuvent être remerciés du jour au lendemain par leur conseil d'administration. D'ailleurs, on peut se poser la question comment les patrons se sont adaptés face à cette précarité permanente ? Il faut s'inspirer de leur modèle pour régler la question du CPE.

Donc comme les patrons tout jeune CPE en signant devrait recevoir un **golden hello** : c'est le cadeau de bienvenue qui représente pour nos chers patrons jusqu'à 3 ans de salaire !

Un fois embauché comme le temps lui est compté, il demande un **bonus annuel** généralement à 100% de son salaire !

Avec tout ça, les patrons demandent aussi à bénéficier de **stock-options**, ce sont des actions gratuites de l'entreprise dans lequel il travaille. Distribuons donc les stock options gratuitement à la jeunesse qui connaîtra ainsi les joies du libéralisme !

Mais aussi il faut demander dans le contrat, les modalités de sortie comme savent bien le faire nos patrons... les fameux **Golden Parachute** comme le patron de Carrefour qui a touché plus de 4 millions d'€, + 2.6 millions par an pendant trois ans au titre de la clause de non concurrence. Etendons la clause au CPE/CNE pour empêcher les entreprises adverses de bénéficier de leurs compétences, en voilà une bonne idée !

Villepin devrait s'inspirer des idées juteuses du Patronat pour lutter contre la Précarité : *Golden Hello*, Stock options, indemnités, bonus, **voiture de fonction**, **logement de fonction**, *Golden Parachute*...

La directrice de l'APHP a négocié son salaire en arrivant en dépit de tous les statuts, elle touche environ 25000 € par mois !

CNE/CPE et nouveaux contrats précaires...

Après le Contrat nouvelle embauche (CNE) pour les entreprises de moins de 20 salariés, le gouvernement continue à vouloir imposer le Contrat première embauche (CPE) pour les jeunes jusqu'à 26 ans.

CNE et CPE comportent une disposition qui institutionnalise la précarité : le salarié peut être licencié sans justification pendant deux ans. La loi dite "Pour l'égalité des chances" qui institue le CPE comporte aussi d'autres mesures socialement régressives :

- la possibilité d'entrer en apprentissage à 14ans ;
- la possibilité de faire travailler de nuit les jeunes à partir de 15 ans ;

Cette loi doit être remise en cause dans sa totalité.

La mobilisation contre le CPE s'appuie sur l'unité de la jeunesse et des salariés. Bloquer le CPE, c'est bloquer le développement de la précarité, non seulement pour les jeunes, mais pour tous les salariés. En effet, le gouvernement a clairement annoncé la couleur : après la mise en place du CPE, il veut s'attaquer, comme le lui a demandé le Medef, au Contrat à durée indéterminée (CDI).

L'objectif est d'en finir avec les garanties que les salariés ont gagnées. Le patronat veut généraliser la précarité et l'insécurité sociale. C'est dire si gagner contre le CPE est décisif pour l'avenir.

Si le gouvernement ne cède pas après les énormes manifestations du 28 mars, il faudra aller plus loin.

La Fédération SUD Santé Sociaux met en débat parmi les salariés la perspective de la grève générale reconductible.

Contre le CPE nous devons gagner !

Cette lutte est essentielle car elle concerne l'ensemble des salariés des établissements de notre secteur.

Déjà la porte est grande ouverte à des recrutements dans le secteur hospitalier, social et médico-social, de salariés en contrats "aidés" pour les employeurs, alors qu'ils sont avant tout précaires : PACTE, contrats

avenir, contrat d'accompagnement à l'emploi,.... payés moins que le SMIC.

Il ne faut pas non plus oublier les nombreux postes déjà occupés par des collègues en contrat à durée déterminée, souvent sur des postes à temps partiel imposé. La remise en cause par les ARH des mesures de résorption des emplois précaires, sur lesquelles le Ministère s'était pourtant engagé, est aussi une réalité dans les établissements publics comme privés.

La lutte contre le CPE, c'est la lutte contre la disparition des emplois conventionnels et statutaires.

C'est l'exigence du droit à l'emploi et de salaires correspondants aux qualifications.

Gagner sur le CPE, c'est pouvoir revenir sur le CNE, c'est éviter la remise en cause du CDI, du Code du travail et du statut de la Fonction Publique.

Un syndicaliste gravement victime de violences policières

Cyril Ferez, syndicaliste de SUD-PTT, salarié d'Orange et représentant du personnel au CHSCT, est dans le coma suite aux graves blessures qui lui ont été infligées à l'issue de la manifestation du 18 mars, place de la Nation, lors des violentes charges de police. Son état de santé demeure stationnaire avec une «amélioration progressive de son état neurologique» mais il souffre de «complications infectieuses pulmonaires en cours de traitement». La fédération SUD-PTT a porté plainte auprès du procureur de la République. La famille de Cyril Ferez, profondément choquée, s'est associée à la plainte.

Le gouvernement a essayé par tous les moyens, y compris la calomnie pure et simple, d'empêcher la vérité d'éclater. Mais les dizaines de témoignages sont parvenus spontanément à SUD-PTT – témoignages écrits, photographiques, films des événements -, prouvent tous que Cyril a bien été victime d'une charge policière. Plus que jamais, il s'agit pour L'Union syndicale Solidaires de dénoncer fermement l'intransigeance d'un gouvernement sourd face aux revendications exprimées par une majorité du pays, la brutalité de la répression policière et d'appeler l'ensemble des jeunes et des salariés à poursuivre manifestations et grèves pour obtenir le retrait du CPE !



LUNDI DE PENTECÔTE FERIE ET « JOURNEE DE SOLIDARITE » : Rose Marie VEUT FAIRE SA LOI EN PIQUANT UN RTT, UN RR, OU UN CA ! Résistons ! Tous en Grève ce lundi !

En 2005, le lundi de Pentecôte a été retenu pour le « vol solidarité ». Notre DG en a profité pour décréter qu'il n'était plus un jour férié !

Ainsi, les agents ayant travaillé (assignés ou non, SUD avait appelé à la grève) ce jour n'ont perçu aucune indemnité de jour férié, ni de récupération de RS pour le travail effectué un jour férié.

SUD a invité les agents à réclamer leur dû par recours gracieux et a déposé un recours au tribunal administratif afin de faire valoir l'article L222-1 du code du travail et du décret n° 2002-8 du 4 janvier 2002 qui rappelle que « le lundi de Pentecôte est un jour férié. »

Le ministre de la santé dans une circulaire de fin d'année 2005 a confirmé le caractère férié de ce jour et en substance a recommandé de confisquer un autre jour pour le « vol de solidarité », car cela coûtera cher (paiement des indemnités) !

La direction générale a fait parvenir une note en date du 16/03/2006 à tous les directeurs des hôpitaux de Paris rappelant la nouvelle organisation de cette journée de solidarité : ainsi, La directrice générale a décidé que cette journée sera constituée par le prélèvement d'un jour RTT avec restitution au crédit de l'agent du temps accompli, au-delà de 7h00, selon le cycle de travail.

Pour le personnel travaillant en 10h ou 12h, celle-ci sera piquée sur leurs repos récupérateurs.

Pour les agents qui ne peuvent prétendre ni à des jours de RTT ni à des repos récupérateurs, une journée de CA sera débitée à ce titre !

Cependant, cette note rappelle que le maintien de la Pentecôte comme jour férié permet par ailleurs de payer les indemnités aux agents en service ce jour-là. SUD rajoute que le RS du jour est aussi dû comme pour tout jour férié.

Petits détails la loi stipule :

- **Que les directeurs choisissent le « jour » après consultation du CTE ce qui n'a pas été le cas.**

- Qu'en l'absence d'arrêté au 31 décembre de l'année précédente (ce qui est le cas), **c'est le lundi de Pentecôte qui s'applique.**

Elle n'autorise en rien Rose-Marie à nous piquer un jour sans accord des instances et des organisations syndicales.

En résumé :

- Les agents doivent réclamer par recours gracieux à leur direction le paiement de l'indemnité férié lundi de Pentecôte 2005 et le RS qui va avec.
- SUD considère que le personnel est déjà solidaire toute l'année par toutes les heures supplémentaires effectuées.
- **SUD condamne cette journée de solidarité volée aux seuls salariés, demande son retrait et considère les décisions de Rose-Marie pour 2006 contraire à la loi.**

! Circulation difficile !

Depuis des années nous évoquons en CHSCT et CTEL le problème lié aux parkings sur l'hôpital. Le problème va s'aggraver dans les prochains mois (18 à 24 mois) parce que la construction de la nouvelle Réa NéonNat. va amputer le parking de près de 150 places. Seules solutions que retient la direction : covoiturer, transports en commun et venir à pied ou sinon se garer un peu plus loin ; c'est bien dommage que la direction n'accepte pas de créer une navette pour aller chercher les personnels.

Personnels des entreprises privées de l'hôpital aussi en souffrance !

Pour Sodexho (cuisine) et Sin&Stés (nettoyage), le manque de personnels est flagrant. Ils manquent près du 1/3 des effectifs pour l'entreprise de nettoyage et récemment les employés de Sodexho ont débrayés pour obtenir un temps plein. Seul un mi-temps a été libéré ce qui soulage pour quelques temps les agents. L'APHP a beau jeu de se défausser sur ses sous-traitants mais si les entreprises n'acceptaient pas les marchés au rabais les difficultés seraient moindres, surtout que les réductions se font toujours sur le dos des salariés...



Sud, un syndicat différent :

Se syndiquer à Sud, c'est sortir de l'isolement de son service et de la vision étroite de sa branche professionnelle. C'est accéder à un espace collectif de proposition, de débat, de lutte, de solidarité pour un syndicalisme de masse et de transformation. C'est agir sur l'évolution des métiers, des pratiques professionnelles et des rapports sociaux. C'est s'inscrire dans un combat à long terme contre la disparition progressive des services publics au nom de la seule rentabilité et contre les effets désastreux de la mondialisation.

Adhérez à Sud, c'est rejoindre une nouvelle voie dans le syndicalisme. L'originalité de Sud, c'est sa pratique syndicale unitaire et ouverte au monde, aux collectifs militants, aux luttes sociales, au combat alter mondialiste.

A Sud, c'est la base qui décide au plus près du terrain, au plus près des salariés, au plus près des luttes.

Si vos idées se rapprochent des nôtres et que vous souhaitez nous soutenir, venez nous rencontrer au local Sud Santé, près des mutuelles.

le SUDOKU

Ça y est, vous êtes accro et vous attendez le Langue de Vipère, rien que pour avoir une nouvelle grille, et bien la voici :

Petit rappel de la règle du jeu :

Chaque ligne, colonne et région (carré de 3 sur 3 cases) doit contenir tous les chiffres de 1 à 9 une fois et une seule.

Si vous avez des difficultés, passez au local, nous vous aiderons à résoudre vos problèmes.

7		5		9				
			4	7	3			1
3			5				6	
9	6						4	
	5	2		4		3	7	
	8						1	9
	7				1			4
6			9	5	4			
				3		8		5

Solution de la grille précédente sur le site rubrique Langue de Vipère.

